

MAIRIE DE MAXOU

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JUILLET 2015

20 HEURES 30

Présents :

DESTRUËL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, SABOT Aimé, ANTAKI Sheila, SOULIE Dominique, SANCHEZ RIVAIL Michel, CHASTAGNOL Gérard, VIVIER Jean-Luc,

Excusée : SEVERAC Christel

Secrétaire de séance : LAFUSTE Delphine

1) Approbation du compte rendu de séance du conseil municipal du 24 juin 2015

Compte rendu approuvé à 10 voix sur 10

2) Communauté d'agglomération du Grand Cahors : transfert de compétence pour le plan d'urbanisme intercommunal

Le PLU aujourd'hui principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal, deviendra intercommunal (PLUI), à l'échelle de l'agglomération (39 communes sur le grand Cahors) en MARS 2017.

Si la CAGC ne bascule pas en PLUI avant le 31 décembre 2015, quatre communes en POS aujourd'hui et 26 communes dont le PLU n'est pas conforme au Grenelle I et II de l'environnement, n'auront plus de documents d'urbanisme et se verront appliquer le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur une décision communautaire concernant l'anticipation du passage au PLU intercommunal au 31 décembre 2015 pour ces communes.

Délibération sur l'anticipation du passage au PLU intercommunal pour les communes membres de la communauté d'agglomération du Grand Cahors votée à 8 voix sur 10 et 2 abstentions.

3) Personnel

- Agent d'entretien

Proposition de renouvellement du contrat de l'agent d'entretien de la mairie (ménage 2 heures par mois) pour un an.

Délibération pour la reconduction du contrat approuvée à 10 voix sur 10.

- Employés municipaux :

Le contrat de l'agent en CAE arrive à son terme au 15 septembre.

Proposition de recrutement d'un nouvel employé en contrat CAE, à partir du 24 août prochain.

Délibération sur le recrutement d'un CAE votée à 10 voix sur 10.

4) Finances

Point sur les finances de la commune à mi-année : à la mi juillet, le budget de fonctionnement est exécuté à 48% pour les dépenses et à 67% pour les recettes.

Décisions modificatives en dépenses de fonctionnement :

Transfert de 400 € de la ligne « dépenses imprévues » à la ligne « charges à caractère général » pour le financement de la location de l'imprimante.

Transfert de 5 515 € de la ligne « dépenses imprévues » à la ligne « charges de personnel » pour la prise en compte du recrutement du nouvel emploi CAE

Délibération sur le transfert voté à 10 voix sur 10.

5) Commémorations

Pour donner suite aux remarques de plusieurs participants à la cérémonie commémorative du 14 juillet dernier, il est décidé de maintenir cette célébration. Elle constitue un symbole républicain et pourra être un moment de rassemblement et d'information à la population sur la vie de la commune.

6) Logement communal

Le contrat de location sera établi au 15 août 2015.

Des travaux d'entretien avaient été envisagés après le départ du locataire précédent.

Un contrôle DPE a préconisé de remplacer les radiateurs électriques existants par un modèle plus performant. Etude en cours.

Le futur locataire se propose d'effectuer des travaux de peinture (matériel et matériaux fournis par la mairie) en contrepartie d'une réduction du premier loyer.

Informations diverses : Communications

- Procédure exceptionnelle de révision des listes électorales, demandes d'inscription à déposer jusqu'au 30 septembre 2015, en vue des élections des conseillers régionaux de décembre.

- Congrès des maires à Paris du 16 au 19 Novembre prochain.

- L'INSEE nous communique le résultat des comptages effectués en début d'année dans le cadre du recensement :

- 297 personnes recensées (bulletins individuels)
- 164 logements enquêtés dont 122 résidences principales et 1 non enquêté ; soit au total 165 logements d'habitation.

La séance est levée à 22H19

« Sous réserve d'approbation »